Juin 2016

Rapport annuel 2015

Commission communale pour l'accessibilité

Ville de CREIL

Table des matières

1. Données générales 3
A. Informations administratives de la commune 3
B. Informations administratives de la Commission communale 3
Composition de la Commission 3
Ses missions 4
La Commission 4
2. Présentation de la ville de Creil 5
A. Sa topographie 5
B. Sa morphologie urbaine 6
3. Voirie et espaces publics 7
A. Etat d'avancement 7
B. Le Pave 9
C. Eléments de suivi et difficultés rencontrées 9
4. Services de transports collectifs et intermodalité 10
A. Etat d'avancement 10
B. Eléments de suivi et difficultés rencontrées 11
5. Cadre bâti – Établissement recevant du public municipaux 12
A. Etat d'avancement 12
B. Eléments de suivi et difficultés rencontrées 16
6. Cadre bâti – Établissement recevant du public privés 17
A. Etat d'avancement 17
Point de situation – Fin 2015 18
B. Eléments de suivi et difficultés rencontrées 19
7. Cadre bâti – Logements 20
A. Etat d'avancement 20
B. Eléments de suivi et difficultés rencontrées 21
8. Les actions portées par la Commission pour l'accessibilité et autres services de la Ville 22
A. Les services de l'enfance 22
B. L'offre culturelle 23
C. Les conventions 27
D. Les activités sportives 28
E. Communication 29
9. Conclusion et perspectives 2016 30

1. Données générales

A. Informations administratives de la commune

Ville de Creil
10 Place François Mitterrand
BP 76
60109 Creil Cedex

35 000 habitants

Contact :
Mission Accessibilité - Delphine CAPELLI
CCAS – 80 Rue Victor Hugo 60100 Creil - 03 44 62 70 02
accessibilite@mairie-creil.fr

B. Informations administratives de la Commission communale

Composition de la Commission

Par délibération, le conseil municipal en séance du 16 février 2015 a modifié la composition de ladite commission créée en juin 2009 : elle est présidée par le Maire ou son représentant et composée :

- Des membres de la commission municipale Solidarité Santé et Petite Enfance
- De 3 membres du conseil d'administration du CCAS
- De l'adjoint au Maire en charge du patrimoine et du cadre de vie
- De l'Adjointe au Maire au développement économique et à la tranquillité publique
- Des directeurs des Services techniques, de l'Enfance et du CCAS ou de leurs représentants
- D'un élu creillois siégeant à la CAC au sein de la commission intercommunale pour l'accessibilité et au sein de la commission transport
- D'un représentant du Conseil Général
- D'un représentant du STAC
- Des représentants des bailleurs sociaux (Oise Habitat, Logement Francilien, SA HLM 60)

- Deux représentants titulaires et deux représentants suppléants des associations représentatives des personnes à mobilité réduite :
    - Association des Paralysés de France (APF)
    - Association sportive des handicapés physiques de Creil
    - Association des Parents et Amis de personnes handicapées (APEI)
    - Le Fil d'Ariane
    - Le Chandelier Handicap
    - Handicap Services
    - Le Foyer l'Etincelle
    - L'ESAT l'Etincelle
    - Langage et Intégration

Pourra être associé aux travaux de la commission ou de ses groupes de travail thématique tout partenaire invité et intéressé aux questions débattues.

Ses missions

Les missions de la commission sont les suivantes :

- Avoir un rôle consultatif
- Assurer le suivi des diagnostics
- Proposer des moyens d'actions et de partenariat avec les organismes de logement
- Vérifier que dans le cadre du nouveau contrat de ville, les objectifs de la loi de 2005 soient bien pris en compte
- Etre l'interface avec la commission intercommunale pour l'accessibilité des transports
- Etre force de proposition pour permettre « l'épanouissement citoyen » de toute personne à mobilité réduite

La commission pour l'accessibilité se réunit 1 à 2 fois par an, en séance plénière. Elle se subdivise en quatre groupes de travail qui traitent de chacun des thèmes retenus :

- Accessibilité : ce groupe aborde la voirie / les ERP municipaux / l'information / l'accueil
- Commerce : ..... les ERP privés
- Transport : ..... le transport urbain
- Logement : ..... le logement accessible, adapté, adaptable

Leurs travaux sont présentés en séance plénière ainsi qu'à Monsieur Le Maire et l'autorité préfectorale sous la forme d'un rapport annuel.

Le premier rapport annuel de la Commission a été réalisé en 2010, il fait état des propositions d'actions à engager sur les années 2012-2015 par la Ville.

Ce second rapport a pour objectif de présenter l'offre de la ville en direction d'un public en situation de handicap, les travaux menés depuis 2010 et en 2015 en matière d'accessibilité et les projets pour l'année 2016.

La Commission

Au cours de l'année 2015, la Commission s'est réunie à huit reprises ; deux réunions plénières, six réunions de travail axées sur l'accessibilité du patrimoine de la ville, le logement, les établissements privés et le transport.

Il est prévu, pour 2016, une planification régulière des groupes de travail qui se réuniront trimestriellement (hors juillet/août).

Afin de doter la Commission de moyens supplémentaires, la ville a créé le poste de Coordonnateur Accessibilité à temps plein, le recrutement de la coordonnatrice Mme Capelli a pris effet le 20 juillet 2015.

2. Présentation de la ville de Creil

A. Sa topographie

La ville est traversée par la rivière l'Oise, elle s'y sépare en deux bras où se trouve l'île Saint-Maurice. Situé à proximité des rives voir le long de l'Oise, le cadre bâti du centre-ville bénéficie généralement d'une surélévation de son accès par des marches - Plan des Prévention des Risques Inondation (PPRI).

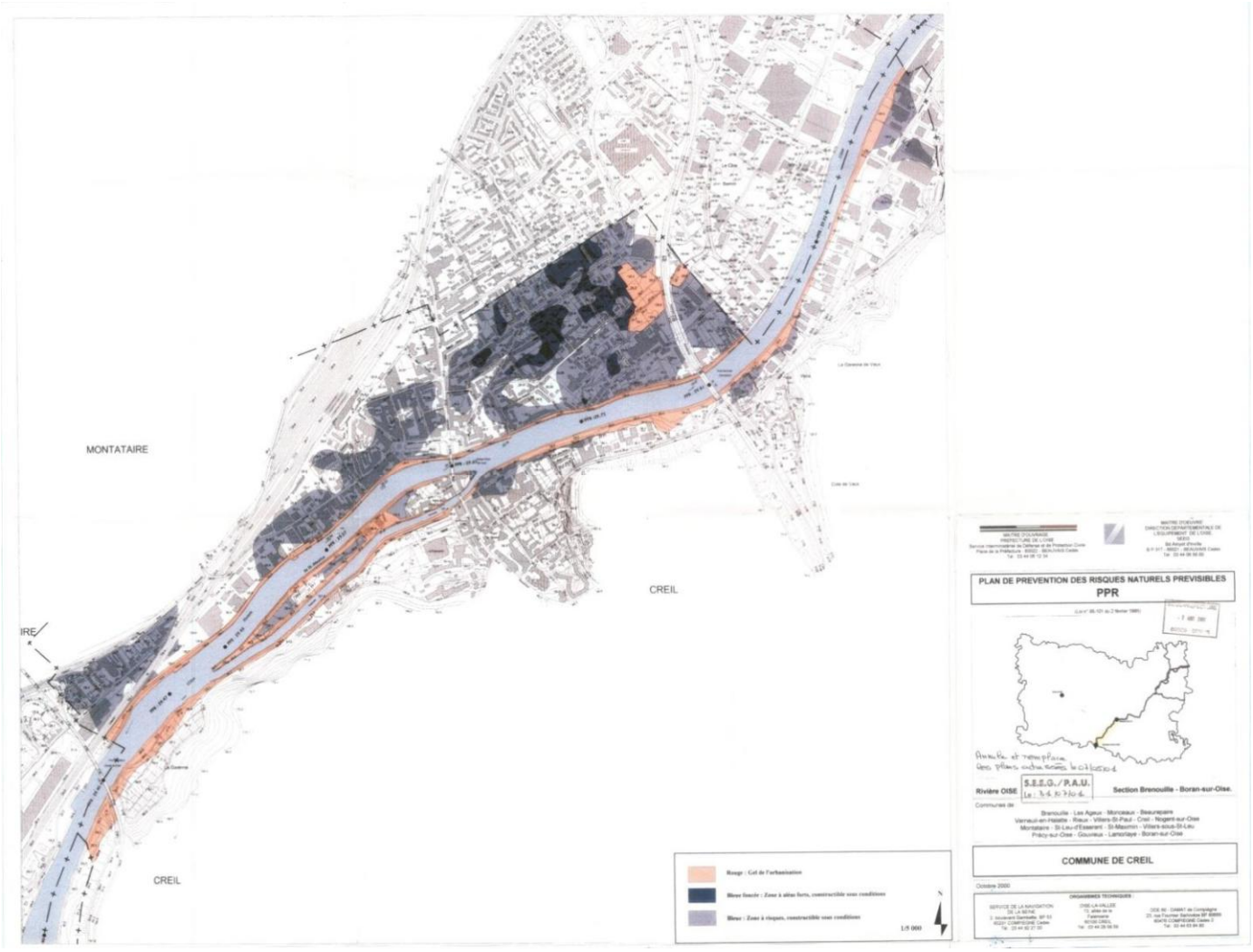

Le site originel de la ville, un ancien gué sur la rivière Oise, est situé en contrebas d'un plateau dominant la vallée. Le site étant très étroit sur la rive gauche, la ville s'est étendue sur la rive droite, beaucoup plus large et plate.

Le point le plus bas de la ville est situé au niveau de la rivière, en aval de la ville, à 25 m d'altitude. Le point le plus haut est situé dans la forêt de la Haute-Pommeraie, à 129 m de haut.

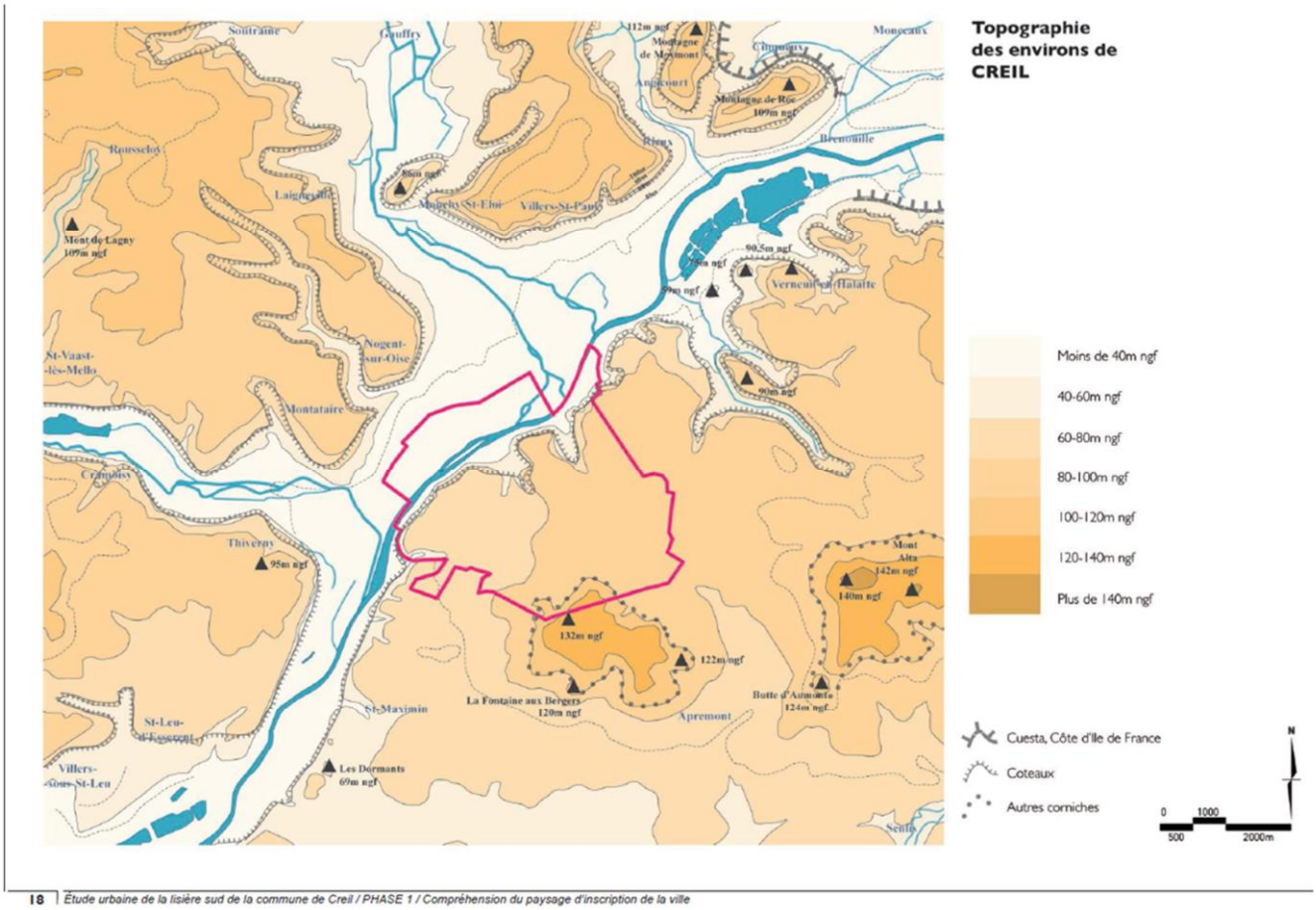

B. Sa morphologie urbaine

Creil est constitué de plusieurs quartiers nettement distincts.

Le centre-ville est situé de part et d'autre de la rivière et en partie sur l'île Saint-Maurice. Il s'agit d'un quartier dense constitué d'immeubles mélangeant habitat, commerces et services. Ce quartier ancien et dense a subi de lourds bombardements lors de la Seconde Guerre mondiale et a été reconstruit dans les années 1950, notamment dans la zone située à proximité de la gare. Il a connu ensuite une politique de résorption de l'habitat insalubre sous la forme d'une Zone d'aménagement concerté (ZAC) dans les années 1970.

Le quartier de Gournay - les Usines : c'est un quartier industriel ancien en voie de totale désindustrialisation, partagé avec la commune de Montataire et celle de Nogent-sur-Oise plus à la marge.

Seules quelques usines sont encore en activité, le reste du quartier étant partagé entre des zones d'activités en cours de reconversion et des maisons de villes prenant parfois la forme de cités ouvrières.

Le quartier fait l'objet d'un plan de rénovation urbaine, ce qui est exceptionnel pour une zone d'habitat individuel21. La création de la passerelle Mandela en 2015 qui la relie à l'île Saint-Maurice et au-delà au plateau Rouher est la première étape de la rénovation de ce quartier.

Le quartier du plateau peut être distingué lui-même en trois quartiers :

Le plateau Rouher : grand ensemble construit dans les années 1960, il comprend un peu plus de 12 000 habitants en 2006 pour 4 430 logements, sur 132 ha. C'est un ensemble de barres et de tours avec plusieurs équipements collectifs : écoles, collège, hôpital, église, mosquée, synagogue. On trouve aussi en périphérie de petites zones pavillonnaires. Il est classé en zone urbaine sensible, en zone franche urbaine et fait l'objet d'un plan de rénovation urbaine spécifique.

Les Cavées : lui-même constitué de trois ensembles de logements sociaux : la Cavée de Paris, la Cavée de Senlis (où se trouve la tour Descartes, le plus haut gratte-ciel de la ville) et le quartier Guynemer entre les deux. Le quartier regroupe 1 900 logements et un peu plus de 6 400 habitants.

Le quartier du Moulin : ce quartier a fait l'objet d'une ZAC dans les années 1970 (où se trouve la tour Carpeaux, le deuxième plus haut gratte-ciel de la ville). Il en résulte un quartier d'habitats collectifs sociaux de petite taille au plan masse diversifié et intégrant des équipements publics et des zones pavillonnaires. Le quartier regroupe ainsi 1 450 logements pour un peu plus de 5 100 habitants26. Les constructions les plus emblématiques sont sans doute les logements à gradin construits par Andrault et Parat en 197627. Ils ont eux-mêmes fait l'objet d'une réhabilitation.

L'espace communal intègre aussi deux anciens villages autrefois séparés de la ville :

Vaux : ancien village situé en direction de Verneuil-en-Halatte, sur un coteau au-dessus de l'Oise, c'est à la fois une zone résidentielle pavillonnaire et d'anciennes maisons rurales et une zone d'activité.

Le Plessis Pommeraye : ancien hameau isolé sur le plateau, il se trouve actuellement en périphérie immédiate de la base aérienne.

3. Voirie et espaces publics

A. Etat d'avancement

Depuis 2008, les nouvelles normes d'accessibilité ont été intégrées dans le programme des travaux de voirie, tant au niveau de nouveaux aménagements, de réhabilitation que de simples travaux d'entretien.

Durant l'été 2015, des parcours en marchant engagés en 2010 en collaboration avec les associations membres de la Commission ont vu leurs diagnostics actualisés. Des travaux s'en sont suivis avec notamment la réalisation de surbaissés au niveau de passages piétons dans le Quartier du Moulin, de la Rue Gambetta aux Salles Voltaire où une reprise importante de l'enrobé des trottoirs a été réalisée.

Trois nouveaux feux sonores ont été installés en centre-ville à des carrefours stratégiques :

- Rue de la République face à la piscine
- Traversée de la rue Michelet
- Carrefour de la rue Marl St Cricq et la rue Cazeaux

Avec ceux déjà installés aux carrefours Gambetta/Chanut, Gambetta/Pauquet/Juillet et au niveau de la traversée de la rue Stéphenson, six de ces équipements sont comptabilisés sur la ville. Afin de permettre aux creillois malvoyants et non-voyants de les utiliser, une télécommande pour actionner le système d'annonce sonore leur est remise sur simple demande. Le volume est quant à lui adapté selon le niveau de décibel de son environnement.

Les parcours en marchant ont également mis l'accent sur la signalétique qui doit avoir sa place afin d'informer des différents accès aménagés. Ainsi, un panneau a été apposé afin de mieux identifier le passage par une rampe menant du parking de la Faïencerie à l'hôtel de ville via la passerelle.

La ville recense **265** places réservées aux personnes détentrices de la carte européenne de stationnement, soit au-delà des 2% règlementaires. Chaque demande de création d'une place, sous réserve d'être titulaire de la carte, est examinée et satisfaite dans la mesure du possible.

Etat des places de stationnement PMR sur les trois dernières années :

2013	237 places
2014	251 places
2015	265 places

Une étude sur la communication de ces emplacements sur le site de la ville est prévue afin que les personnes détentrices de la carte puissent en avoir connaissance à travers la ville.

Un plan matérialisant les places de stationnement de la ville a été réalisé, un logo PMR sur les places réservées permet de les identifier.

Il est à déplorer un nombre trop important d'occupations de ces places par des personnes valides, 278 verbalisations ont été réalisées en 2015 pour le respect de ces aménagements.

B. Le Pave

L'un des objectifs du groupe de travail Accessibilité est de contribuer à l'élaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et aménagements des Espaces Publics (PAVE).

Le cahier des charges permettant de lancer la consultation de l'offre sur les marchés publics est finalisé lors du 1er semestre 2016.

Le prestataire désigné devra établir un état des lieux des 65 kilomètres de voirie de la ville, en réaliser le diagnostic et présenter des préconisations quant à sa mise en accessibilité.

Ce projet est porté par la Commission pour l'accessibilité et appuyé par la Direction des Services Techniques de la ville.

C. Eléments de suivi et difficultés rencontrées

Chaque chantier engagé est suivi et réalisé par les services techniques de la Ville ou, selon l'ampleur des travaux, par la société ayant obtenu le marché.

L'état des lieux de la voirie qui sera établi afin d'élaborer le PAVE sera décliné pour devenir un support répertoriant les aménagements accessibles mais aussi un outil de suivi des travaux engagés à travers la ville.

Lors des parcours en marchant, il a été observé que la ville ne disposait pas de potelets contrastés (voir photo) mais de potelets uni couleur. Une bande blanche accolée sur chaque potelet pourrait remédier à cette obligation de contraste qui constitue une aide au déplacement pour les personnes malvoyantes.

4. Services de transports collectifs et intermodalité

A. Etat d'avancement

La Communauté d'Agglomération Creilloise (CAC), regroupant les communes de Creil, Nogent sur Oise, Montataire et Villers St Paul a ouvert une Commission d'accessibilité intercommunale afin de planifier et engager les travaux de mise en accessibilité des points de descente du réseau de transport urbain sur l'ensemble de ce secteur. La mise en accessibilité de ces arrêts se définit essentiellement par le rehaussement du quai et la réalisation de marquage.

Cette planification des travaux s'organise sur trois tranches, année 2015, 1er semestre 2016 et année 2017. A fin 2015, 20 points de descente ont été rendus accessibles permettant à 70% des usagers de transport urbain d'en bénéficier (cf tableau ci-dessous) :

		Critères Ad'AP						
Arrêt	Direction	Ligne structuran	Lieu d'échange multimoda	Pole de santé	Plusieurs ligne	Tranche	Année d'intervention	Travaux prévus
Berthe Fouchère	Hopital	X			X	1	2015	Réhaussement du quai + marquage
Carnot	Hopital	X			X	1	2015	Marquage seul
Cavée de Paris	Porte de Creil	X			X	1	2015	Réhaussement du quai + marquage
Cavée de Paris	Nogent	X			X	1	2015	Réhaussement du quai + marquage
Champrelle	Gare	X			X	1	2015	Réhaussement du quai + marquage
Gambetta	Gare	X	X		X	1	2015	Réhaussement du quai + marquage
Gare quai 1	Zola	X	X		X	1	2015	Réhaussement du quai + marquage
Gare quai 2	Montataire	X	X		X	1	2015	Réhaussement du quai + marquage
Gare quai 3	Hopital	X	X		X	1	2015	Réhaussement du quai + marquage
Gare quai 4	St Exupery	X	X		X	1	2015	Réhaussement du quai + marquage
Gare quai 5	Herriot	X	X		X	1	2015	Réhaussement du quai + marquage
Gare quai 6	Porte de Creil	X	X		X	1	2015	Réhaussement du quai + marquage
Gare quai 7	Villers	X	X		X	1	2015	Réhaussement du quai + marquage
Hopital	Gare	X	X	X	X	1	2015	Réhaussement du quai + marquage
Hopital	Gare	X	X	X	X	1	2015	Marquage seul
Hopital	Gare	X	X	X	X	1	2015	Marquage seul
Les grilles	Gare	X			X	1	2015	Réhaussement du quai + marquage
Moulin à vent	2 sens	X				1	2015	Réhaussement du quai + marquage
Valois	Becquerel	X			X	1	2015	Marquage seul
Valois	Gare	X			X	1	2015	Marquage seul

La priorisation des arrêts a été définie par la Commission d'accessibilité intercommunale selon les quatre critères précisés par l'Ad'AP :

- Ligne structurante
- Lieu d'échange multimodal
- Pôle de santé
- Plusieurs lignes

Le réseau urbain de l'agglomération creilloise, le STAC (Service Transport Agglomération Creilloise), se compose de 5 lignes régulières avec 69 arrêts sur la ville. Elles desservent les lieux importants tels que le centre-ville, la gare, l'hôpital, les établissements scolaires…

La société Kéolis, qui utilise ce réseau, a équipé son matériel roulant de rampe d'accès rétractable et d'emplacement fauteuil.

Ces bus bénéficient également d'un système d'annonces sonores permettant aux usagers malvoyants et non-voyants de se repérer sur leur parcours.

Point de descente de l'hôpital - Adhérent de l'APF Oise

Il est à préciser que certains arrêts sont équipés de ce système d'annonces sonores comme cela est le cas sur le parvis de la gare.

A la demande des associations de malvoyants, il est prévu de l'étendre à d'autres points de descente.

B. Eléments de suivi et difficultés rencontrées

Afin de coordonner la mise en accessibilité des arrêts et la continuité du cheminement par l'accessibilité de la voirie, un représentant de la CAC est convié à participer aux réunions du groupe de travail Transport organisées par Commission communale pour l'accessibilité.

La Commission porte une attention aux arrêts les plus fréquemment utilisés par les usagers et particulièrement ceux utilisés par des usagers en situation de handicap. Elle est ainsi à l'écoute des associations et se fait le relais auprès de la CAC pour prioriser les points de descente où elles rencontrent des difficultés.

Point de descente mis en accessibilité à proximité du Centre des Rencontres qui a bénéficié de travaux de mise en accessibilité courant 2015

5. Cadre bâti – Établissement recevant du public municipaux

A. Etat d'avancement

La ville recense 121 Etablissements Recevant du Public (bâtiments, locaux), un patrimoine important composé de :

- 35 établissements scolaires
- 20 établissements de 1ère à 4ème catégorie
- 66 établissements de 5ème catégorie dont 23 LCR (Local Collectif Résidentiel)

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 11 février 2005, des travaux ont été engagés afin de rendre les établissements de la ville accessibles. Des projets de réhabilitation complète tel que celui de la piscine, la maison associative La Rainette ou le centre Georges Brassens avec la construction d'un bâtiment neuf ont été réalisés.

La piscine

Maison associative La Rainette

Le Centre Georges Brassens

Pour d'autres ERP, il s'agit des travaux de mise aux normes en accessibilité portant sur l'entrée, la banque d'accueil, les sanitaires.

La Grange à Musique

Le gymnase Gérard de Nerval

Suppression de la cloison pour permettre au public de suivre les activités

En 2015, le Centre des Rencontres et les Salles Voltaire ont bénéficiés des travaux de mise en accessibilité.

Le Centre de Rencontres

Les Salles Voltaire

Les travaux de mise en accessibilité se poursuivent, en 2016 avec la Maison Creilloise des Associations (MCA) qui se verra équipée d'un ascenseur, de sanitaires accessibles à proximité de l'amphithéâtre et de travaux de voirie afin de rendre confortable l'accès à la salle Champrelle.

En 2015, les attestations suivantes ont été transmises à la Sous-commission départementale :

Établissements de 1ère et 4ème catégorie	Établissements de 5ème catégorie
La piscine	La cantine modulaire Somasco
La Grange à Musique	La Halte-jeux Les Marmousets
Le Centre Georges Brassens	La Maison de la Ville
Le gymnase Nerval	La maison de quartier La Garenne
	Le stand de tir

Concernant les autres établissements ayant fait l'objet de travaux, les attestations sont en cours de transmission.

B. Eléments de suivi et difficultés rencontrées

Compte tenu de l'ampleur et de la complexité du patrimoine de la Ville, après délibération du Conseil Municipal, une demande de prorogation pour le dépôt de l'Ad'Ap a été adressée à Monsieur Le Préfet.

Cette demande s'appuie sur les raisons techniques et financières suivantes :

- Importance et complexité du patrimoine de la Ville, notamment au regard des usages actuellement en cours (établissements scolaires, forte pression sur les locaux à usage collectif…)

- L'analyse de l'ensemble des diagnostics réalisés en 2010, au regard des nouvelles règlementations, leurs mises à jour et la réalisation des diagnostics non encore effectués

- La charge actuelle de travail des prestataires compétents en la matière : économistes, bureaux de contrôle et bureaux d'études fortement sollicités.

- Le nécessaire choix à effectuer par la municipalité sur l'établissement de la programmation des travaux sur 6 ans ou 9 ans, le contexte budgétaire extrêmement tendu de la Ville de Creil, sachant que des marchés ont été réalisés entre 2015 et 2016 pour la somme de 368 487.78 € TTC (3 ERP)

- Le temps de concertation, de définition des priorités et de rationalisation du patrimoine indispensable au maintien de l'équilibre tant budgétaire que social

Par Arrêté préfectoral, la Ville a obtenu un accord sur la prorogation du délai de dépôt d'Ad'AP de 12 mois, le dossier d'Ad'AP devra être déposé **avant le 27 septembre 2016**.

En novembre 2015, la SAO a désigné le prestataire ASCAUDIT afin de réaliser dès janvier 2016 le diagnostic d'accessibilité des ERP de la ville.

6. Cadre bâti – Établissement recevant du public privés

A. Etat d'avancement

Suite à l'ordonnance du 26 septembre 2014 et la mise en place des Agendas d'accessibilité programmée, une communication a été réalisée afin d'informer les exploitants privés d'ERP de la Ville de leurs obligations en matière d'accessibilité.

Ce premier courrier adressé en mars 2015 aux commerçants répertoriés par la ville avait pour objectif d'informer et de dresser un premier état de l'accessibilité des commerces de la ville.

Une communication venant en complément de l'information transmise par la Chambre de Commerce de d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Etat.

Résultat de l'action :

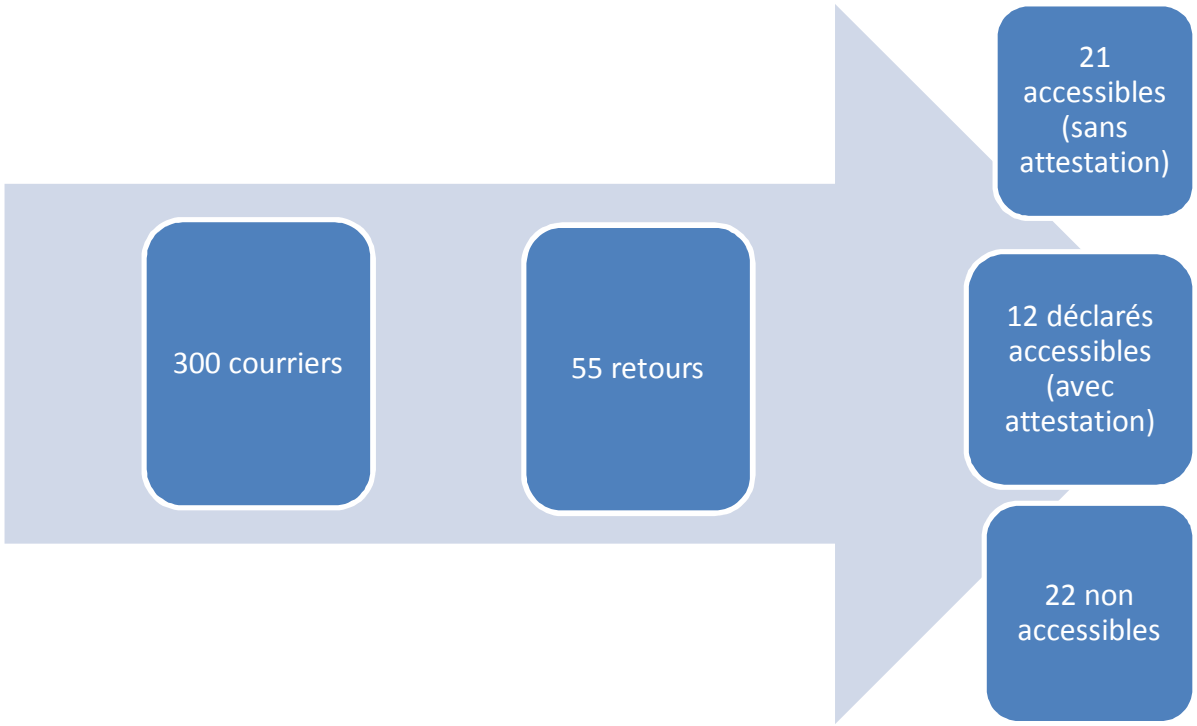

Afin de s'assurer que l'ensemble des exploitants d'ERP de la ville soit informé des obligations en matière d'accessibilité, et notamment le dépôt de l'Ad'AP au 26/09/2015 pour les établissements non accessibles, un important mailing a été réalisé.

Les destinataires de ce courrier, des exploitants d'établissements pouvant être concernés par la mise en accessibilité, ont été répertoriés à partir des fichiers suivants :

	Fichier Chambre de commerce	Fichier Chambre des Métiers	Fichier des associations	Fichier des professions libérales	Fichier professionnels de santé	Totaux
Nbre d'ERP	609	147	202	13	97	**1068 plis**

Point de situation – Fin 2015

Etat des démarches réalisées par les ERP privés

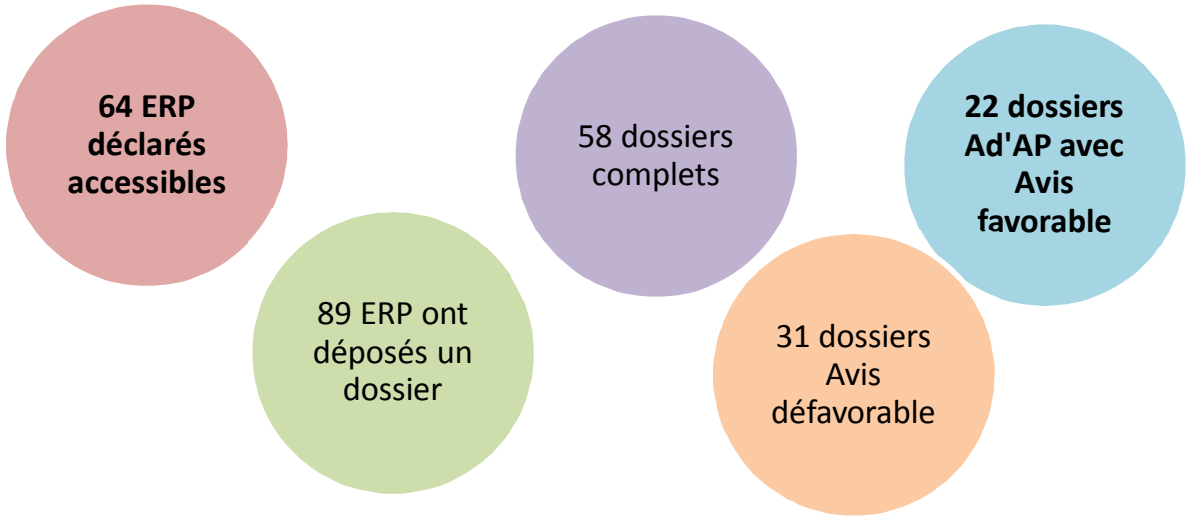

Synthèse de ces données :

86 ERP ont rempli (ou attestent sur l'honneur avoir rempli) leurs obligations (attestation ou Ad'AP avec avis favorable)

67 ERP ont engagé une démarche mais non aboutie (dossier incomplet ou avis défavorable)

B. Eléments de suivi et difficultés rencontrées

Chaque dossier d'Ad'AP (hors formulaire N°15246*01) est déposé au service de l'urbanisme qui en vérifie la complétude avant transmission à la sous-commission départementale.

Cette vérification représente une véritable démarche des services municipaux, d'écoute et de conseil des pétitionnaires, au-delà de la vérification règlementaire de constitution des dossiers déposés.

Un tableau de suivi permet de répertorier les dossiers, de suivre les délais d'instructions et de pouvoir faire un état des démarches réalisées par les ERP privés.

Les commerçants

Le contexte économique conjugué au cadre bâti ancien, le plus souvent équipé de marches, sont des obstacles pour les ERP qui ne répondent pas aux normes d'accessibilité.

Avec une santé financière fragile, nombre de commerçants ont une forte appréhension sur le coût des travaux qu'ils devront engager. La Ville œuvre ainsi à communiquer afin de « rassurer » et « convaincre » les exploitants qu'il n'y a pas toujours nécessité à réaliser des travaux importants. De plus, une appréhension sur la constitution du dossier représente également un frein.

Les cabinets médicaux

La Ville comptabilise de nombreux professionnels de santé proches de la retraite dont les cabinets se situent au sein d'immeubles de logements collectifs.

Deux situations se présentent :

- Refus de la copropriété de réaliser les travaux dans les parties communes
- Les médecins ne projettent pas de dépenses alors qu'ils approchent de l'arrêt de leurs activités

Ceci dans un contexte où la Ville subit une pénurie de médecins généralistes.

7. Cadre bâti – Logements

A. Etat d'avancement

L'accent est mis sur le recensement des logements accessibles, adaptés et/ou adaptables de la Ville. Ce premier travail est engagé avec les bailleurs sociaux qui représentent près de 60% des logements de la ville.

Pour cela, le groupe de travail s'est réuni à trois reprises en 2015, le 4 juin, le 10 septembre et le 18 novembre.

Réunion du 4 juin :

Lors de cette réunion aucun des trois bailleurs n'était représenté, aussi il a été décidé :

- de reprendre date pour la tenue de ce groupe en leur présence
- de demander aux bailleurs la désignation d'un correspondant logement accessible afin qu'un même interlocuteur puisse représenter chaque organisme
- de la présence d'un représentant de la MDPH à un prochain groupe de travail afin de pouvoir éclairer les membres sur les différentes procédures en cours.

Réunion du 10 septembre :

- Rappel de l'objectif de ce groupe de travail :
  Mise en place d'une méthode de recensement des logements accessibles sur le territoire communal avec la volonté de recenser en premier lieu les logements sociaux qui représentant une part importante en terme de volume.
- Présentation d'un modèle de fiche permettant de répertorier les logements accessibles sur une base de critères identiques aux trois bailleurs.
- Envoi d'une fiche aux bailleurs afin qu'ils puissent constituer le recensement
- Evocation de la difficulté de répondre aux demandes de logements accessibles et/ou adaptables alors que la demande, toutes situations confondues, est supérieure à l'offre
- Décision de présenter l'action aux présidents des bailleurs avec demande d'une personne « référente » - Courrier transmis le 01/10/2015

Réunion du 18 novembre :

- Les bailleurs ont répondu à la demande de la Commission, chaque organisme a nommé une personne référente :
    - Oise Habitat : M. Eddy Flamant
    - SAHLM : M. Christophe Cognasson
    - Le Logement Francilien : M. Julien Mereaux

- Après présentation de la fiche, les bailleurs se sont engagés à remettre la liste des logements accessibles de leur patrimoine lors du prochain groupe de travail au 1er trimestre 2016. Chaque organisme utilisant le support de son choix.

- La question d'une instance consultative parallèle aux Commissions d'Attributions de Logements est évoquée mais reste complexe dans sa mise en œuvre

B. Eléments de suivi et difficultés rencontrées

Le recensement

La liste des logements accessibles est en cours de construction, elle ne devrait comporter que très peu de logements conformes à la législation du 11 février 2005 au vu du patrimoine des bailleurs essentiellement composé de bâti ancien. La mise en œuvre des travaux d'accessibilité est complexe, avec de fortes difficultés techniques pour de nombreux immeubles qui ne bénéficient pas de « vrai » rez de chaussée.

Avec de rares cas d'adaptation de logement existant, l'intégration des normes d'accessibilité étant obligatoire lors de programmes neufs, c'est aujourd'hui la direction envisagée pour augmenter le volume de logements accessibles sur la Ville.

L'attribution des logements

Les personnes en situation de handicap et les familles ayant à leur charge une personne en situation de handicap figurent parmi les bénéficiaires prioritaires des logements sociaux (cf. article L 441-1 du code de la construction et de l'habitation).

Avec un nombre de demandes de logement sur la Ville bien supérieur à l'offre, tous motifs de demandes confondus, l'application de cet article n'est pas respectée.

8. Les actions portées par la Commission pour l'accessibilité et autres services de la Ville

Les actions menées par la ville en direction des personnes en situation de handicap ne s'arrêtent pas à l'accessibilité. Depuis de nombreuses années la ville œuvre à proposer ses services et activités en direction de ce public.

A. Les services de l'enfance

Intégration à la crèche Arc en Ciel d'enfants porteurs de handicap

L'action a débuté en Mars 2008, en partenariat avec le CAMSP (centre d'action médico-sociale précoce), l'objectif était de rompre l'isolement rencontré par certaines familles et leur enfant.

Au début de ce projet, les enfants ont été accueillis pour quelques heures puis ils ont progressivement intégrés la crèche à temps plein.

Ainsi, en 2015, deux enfants atteints de trisomie et un nourrisson porteur d'un déficit visuel important ont été pris en charge. Pour le nourrisson, cela s'est déroulé avec l'aide d'un éducateur et d'une orthoptiste qui souhaitaient voir évoluer cet enfant au milieu d'un groupe, en parallèle avec une prise en charge individuelle au domicile de la famille.

Depuis le lancement de l'action, ont été accueillis des enfants porteurs de pathologies très variées : des enfants autistes, des enfants porteurs de handicap moteur, des enfants présentant un retard dans les acquisitions psychomotrices souvent lié à une grande prématurité et des enfants épileptiques.

La scolarisation d'enfants en situation de handicap

La ville comptabilise cinq Classes d'Intégration Scolaire (CLIS) devenues ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) en septembre 2015 :

- Accueil d'enfants ayant un handicap moteur
    - Ecole élémentaire publique Somasco

- Accueil d'enfants ayant des problèmes cognitifs
    - Ecole élémentaire publique Freinet
    - Ecole élémentaire publique Descartes
    - Ecole élémentaire publique Camus

Le centre Rabelais « langage et intégration » qui se trouve à l'école Rabelais accueille quant à lui ses propres enfants atteints de troubles de l'audition et/ou de troubles spécifiques du langage.

L'accueil en Centre de loisirs et Temps d'Activités Périscolaires

Actuellement, le personnel de la ville n'est pas formé à l'accueil des enfants en situation de handicap. Cependant, avec la présence d'une Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) et une mise en place des modalités d'accueil avec les parents, des solutions sont possibles.

Par le passé, des animateurs (présents notamment sur l'heure de la cantine dans certains établissements recevant des enfants souffrant de surdité) ont eu la possibilité de suivre une formation à la Langue des Signes Française.

B. L'offre culturelle

A travers ses lieux culturels, la ville propose de multiples activités en direction des personnes en situation de handicap.

Les médiathèques

La médiathèque Antoine Chanut et ses deux annexes de quartier, les médiathèques Jean-Pierre Besse et l'Abricotine (public écolier principalement), sont des lieux de culture, de loisirs, mais aussi des lieux à l'écoute du monde, au carrefour de toutes les activités liées au livre et à la lecture.

Actions menées

La médiathèque Antoine Chanut

Handicap auditif

Les malentendants ne s'approprient pas l'écrit et la lecture, malgré des années d'apprentissage scolaire. Tous les rapports officiels notent le très fort taux d'illettrisme chez les sourds (ce rapport parle de 80%).

Il est proposé :

- un rayon de DVD sous-titrés

- une boucle magnétique afin de mieux communiquer

Café Philo en Langue des signes (LSF) organisé à la Médiathèque

Handicap visuel

Le projet a intégré les fonctionnalités du logiciel Zoom Text avec adaptation à chaque handicap visuel avec synthèse vocale, claviers en gros caractères, télé agrandisseur.

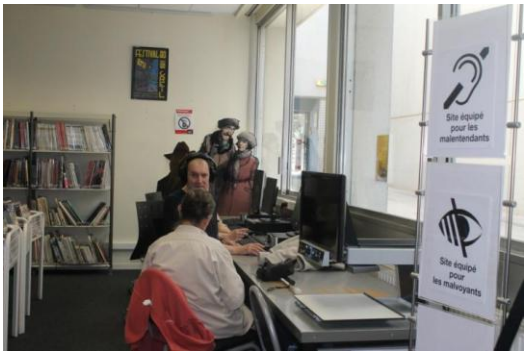

Il est également proposé des rayons de :

- ✓ DVD en audiodescription
- ✓ Livres lus
- ✓ Livres en gros caractères
- ✓ Livres en format DAISY avec 200 titres disponibles

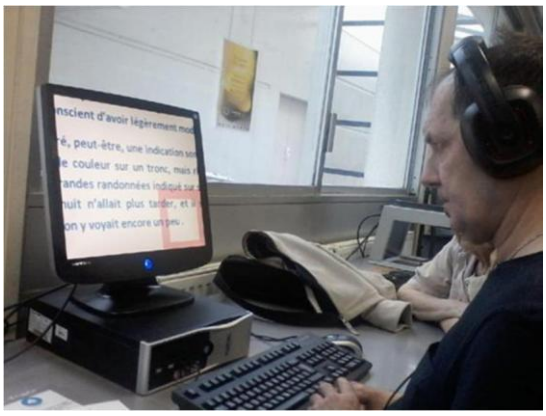

La Médiathèque de Creil a été sélectionnée pour être partenaire de l'association Valentin HAÜY, et à ce titre, il est proposé l'accès à la Base de Données ÉOLE.

Éole : le livre audio en direct

Éole est une bibliothèque numérique de livres adaptés pour les personnes qui ne peuvent pas lire les livres imprimés du fait d'une déficience visuelle, d'un handicap mental, ou d'un handicap moteur.

Les abonnés de la Médiathèque ont accès à plus de 17 000 livres audio : romans, livres policiers, biographies, livres de cuisine et documentaires historiques en passant par les derniers prix littéraires et les auteurs qui font l'actualité.

Les personnes qui pratiquent le braille trouveront aussi sur Éole du « braille numérique ».

Handicap moteur

Sont proposées des aides techniques pour aider, par exemple, au maintien des ouvrages, ou des stylos adaptés qui facilitent la préhension.

En position assise :

- Des pupitres de lecture (pliables, ajustables, en bois)
- Des tourne-pages
- Des livres électroniques (Sony Reader : livre dématérialisé sous forme de fichiers informatiques « liseuses »)

Le musée Gallé-Juillet

La maison Gallé-Juillet retrace la vie d'une famille creilloise au 19e siècle. Elle conserve une collection d'arts décoratifs et de beaux-arts de plus de 5000 œuvres. L'histoire de la faïencerie de Creil est évoquée à travers l'exposition de près de 600 faïences fines de Creil, de panneaux explicatifs, et la mise à disposition d'audio-guides. Les collections de faïences du musée s'enrichissent d'année en année. Le passé gallo-romain de Creil est mis en valeur par la présentation du trésor de l'écluse, trésor constitué de plusieurs centaines de pièces en argent et en bronze datant du 3e siècle après Jésus Christ.

Actions menées

Formation des agents

- L'accessibilité d'un établissement patrimonial aux personnes en situation de handicap
  Formation CNFPT de 3 jours - mai 2013

- Sensibilisation à la surdité
  Formation SURDIPÔLE de 1 jour - décembre 2011

Mise à disposition d'outils sur le touché des œuvres

- 11 plaques en argile représentant des plantes aromatiques en bas-relief, avec leur nom en braille (Camomille, Sauge, Mélisse, Verveine, Pimprenelle, Romarin, Saponaire, Thym, Menthe, Estragon)

  Travail mené en partenariat avec Le fil d'Ariane en 2011

- 2 matériau-thèques développées en 2012 pour la Maison de la faïence

Accueil de personnes handicapées

Visites, ateliers animées régulièrement pour des groupes présentant un handicap (malvoyants, malentendants et moteurs), visites sur mesure, créées en fonction des demandes :

- Visite-atelier *Le portrait photographique*
  Visite du musée sur le thème du portrait en photographie suivi d'un atelier costumé avec prises de vue dans les salles du musée
  - 6 enfants malentendants, du CP au CE2, école Rabelais de Creil
  - Action menée en janvier 2016

- SESSAD - Clos du nid
  - 5 groupes d'enfants présentant un handicap moteur, reçus pour des visites et ateliers créatifs
  - Action menée en 2014-2015

- Visites guidées réalisées en 2011 pour Le fil d'Ariane - groupes de personnes malvoyantes

La Faïencerie

La Faïencerie se compose d'une salle polyvalente de 1000 m² «La Manufacture», pouvant rassembler 750 personnes assises ou 1500 debout, d'un restaurant «Le Flora» d'une capacité de 100 places et d'un salon de réception, «Le Canneville», conçu pour accueillir 200 personnes.

La salle de la Manufacture a été rénovée pendant l'hiver 2008 et a rouvert au printemps 2009. Cette salle a ainsi pu retrouver pleinement son rôle culturel, elle peut accueillir les événementiels associatifs, commerciales et/ou institutionnels. Le Canneville se situe au 1er niveau du hall de la Faïencerie et est un lieu d'expositions et de rencontres (conférences, débats, etc.). La ville, désormais chargée de la gestion de ce centre culturel, a souhaité en faire un espace «polyvalent» en y organisant des rendez-vous pour le public.

Action menée

Un agent est formé à l'accueil des personnes en situation de handicap.

L'atelier Matisse

Atelier d'arts et galerie d'exposition, l'espace Henri Matisse est à la fois un lieu d'enseignement, de pratiques artistiques, de formation à l'histoire de l'art et de découverte d'artistes contemporains.

Une quinzaine de disciplines y est pratiquée : dessin, aquarelle, peinture, gravure, sculpture, céramique, trompe-l'œil, modelage, textile contemporain, matière et création, pastel, modèle vivant. Les cours sont ouverts aux adolescents et aux adultes, creillois et non creillois. Ateliers d'expression et jardins créatifs s'adressent aux enfants dès l'âge de 6 ans. Les droits de scolarité sont fixés chaque année selon un quotient familial.

Action menée

L'atelier Matisse aborde principalement le handicap mental. Les enfants souffrant de ce type de handicap peuvent s'inscrire par la voie dite « normale », une attention sera portée au type de cours afin d'éviter tout danger (utilisation d'un four). Par ailleurs, des enfants peuvent intégrés des cours via la convention signée avec l'hôpital de Clermont.

Les professeurs proposent des cours en extérieur et se déplacent notamment au Foyer l'étincelle.

La Grange à Musique GAM

Un nom gravé pour longtemps dans les esprits des passionnés de musiques actuelles. Depuis 1985, elle a su proposer une programmation osée et diversifiée, où se mêlent rock, chanson, électro, rap... Dès 1988, elle est l'un des lieux rock de Picardie et d'Ile-de-France. Ses responsables développent des relations avec les partenaires régionaux et elle devient une des premières scènes conventionnées intégrée dans les réseaux du Printemps de Bourges, événement phare de la musique rock en France.

Action menée

Des actions de prévention aux troubles auditifs sont menées en direction des enfants et des adolescents via le dispositif pédagogique Peace & Lobe qui a pour but de sensibiliser les adolescents aux risques auditifs liés à l'écoute et à la pratique des musiques amplifiées.

Conservatoire de musique

Le Conservatoire Municipal de Musique et de Danse (classée CRC par l'Etat) est à la fois un lieu d'apprentissage musical et chorégraphique et pôle d'animation culturelle. L'établissement accueille plus de 550 étudiants en musique et en danse. 23 professeurs y enseignent au sein de 7 départements.

Action menée

Certains professeurs sont formés au handicap auditif avec la connaissance des notes en braille.

C. Les conventions

Foyer l'étincelle & CCAS

Cette convention a été signée le 15 octobre 2015 entre l'association Etincelle et le CCAS de la ville de Creil. Elle s'inscrit dans le Schéma Départemental de l'Autonomie des Personnes 2012-2017 dont figure la diversification et l'adaptation des modes d'accueil des personnes âgées et des personnes handicapées en développant des expérimentations innovantes.

Elle a pour objet la mise à disposition, à titre expérimental, dans le cadre d'une démarche d'innovation sociale, de 2 logements de la Résidence de Personnes Agées Aurélie LEROY au Foyer l'étincelle.

Association Coallia & Association « Œuvre hospitalière et médico-social du Grand Creilllois » & Ville de Creil &

Le 29 juin 2015, la ville de Creil, l'association Coallia et l'OGC ont souhaité fonder leurs valeurs communes en les inscrivant dans une charte de partenariat. Cette collaboration a plusieurs objectifs dont le transfert sur Creil, du Foyer d'Accueil Médicalisé « Pavillon Girardin » et la mise en place d'activités, mais aussi la sensibilisation des jeunes publics vis-à-vis du handicap, et la promotion de l'emploi, entre autres.

Hôpital de Clermont & Ville de Creil

Cette convention a pour objet la mise en place d'un atelier « expression terre » pour quatre patients de l'Hôpital de jour de Pont Ste Maxence. Accompagnés de deux infirmiers, les personnes bénéficient d'un cours deux fois par mois à l'atelier Matisse. Cette action pourra être reconduite en 2017 et 2018.

D. Les activités sportives

La ville de Creil propose plusieurs équipements accessibles aux clubs sportifs afin de leur permettre de développer les activités handisports.

Lors de la mise aux normes de l'ensemble des équipements sportifs, leur accessibilité permettra d'étendre les activités à d'autres disciplines et de pouvoir proposer une offre plus importante aux personnes présentant un handicap physique ou sensoriel.

Aujourd'hui, l'offre est la suivante :

- Aviron
- Boccia
- Badminton
- Basket fauteuil
- Natation
- Sarbacane
- Stand de tir
- Tennis de table

E. Communication

En 2015, la ville a débuté sa campagne de communication en informant ses administrés des travaux menés dans le cadre de l'accessibilité des établissements municipaux.

Il est ainsi prévu que chaque numéro du Bulletin Municipal fera l'objet d'un article sur le thème du handicap afin de mieux sensibiliser les Creillois.

solidarité

› HANDICAP

La Ville s'engage pour l'accessibilité

La loi du 11 février 2005 relative à la mise en accessibilité, se met en place à Creil par le diagnostic des établissements recevant du public.

Dans le cadre des travaux de la Commission Communale pour l'accessibilité créée en 2008, les associations représentatives des personnes à mobilité réduite et les élus de la Ville ont déterminé une priorisation des lieux publics devant faire l'objet de travaux d'accessibilité.
Ainsi la Salle Voltaire et le Centre des Rencontres verront le démarrage des travaux en 2015. Ils ne nécessiteront aucune fermeture, et seront réalisés en site occupé, de manière à ne pas gêner, ou le moins possible, les activités.

Un Agenda d'Accessibilité Programmée, nommé AD'AP, est en cours d'élaboration par les services municipaux pour la programmation technique et financière de la mise en accessibilité des autres établissements recevant du public.

Notons que plusieurs sites sont déjà accessibles aux personnes à mobilité réduite, tant au niveau des voiries sur la rive droite, que des sites comme la piscine municipale, le stand de tir, et le Centre social Georges Brassens...

Mission Salubrité et Hygiène de l'habitat
03 44 29 50 37
salubrite.habitat@mairie-creil.fr

9. Conclusion et perspectives 2016

L'année 2015 a été marquée par la réalisation des travaux de mise en accessibilité de deux établissements, le centre des Rencontres et les Salles Voltaire, conjugués à des travaux de voiries avec notamment l'installation de trois feux sonores supplémentaires et la création de places de stationnement dédiées PMR.

2016 sera l'année de l'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la municipalité et la désignation du prestataire pour la réalisation du PAVE, des pas importants vers l'accessibilité.

Elle sera également l'objet d'une journée de sensibilisation où seront abordés les différents types de handicap à travers des activités ludiques, des tables rondes et stands de présentation et d'animation.

Il est prévu de réalisé cet évènement au sein de la Maison Creilloise des Associations qui aura été rendue accessible courant 2016.